

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du 22 juin 2010 du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 28 juin 2010 à 19 h 40 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Denis Émond	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Luc Gaudreault	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Jean-Pierre Hogue	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général, monsieur Claude Leclerc.

EST AUSSI PRÉSENT, le directeur général adjoint et secrétaire général, Me Serge Carpentier

Dans l'assistance, la présence est constatée de 16 personnes.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 313 0610 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0610-26 soit adopté en y ajoutant l'article suivant :

4.1 Félicitations.

Adopté unanimement

Président(e)

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la présidente Danielle Bolduc invite les personnes présentes à prendre la parole.

Madame Lise Trépanier, parent domiciliée à Lac-aux-Sables fait une intervention afin de souligner qu'elle considère l'information reçue concernant les conséquences d'un transfert d'élèves comme étant incomplète. Elle aurait ainsi souhaité obtenir des informations plus tôt tels que les coûts de transport, l'horaire d'arrivée et de départ, etc.

Monsieur Yves Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, remercie ensuite les commissaires pour l'attention portée à leur dossier. Il souligne que la municipalité veut favoriser un partenariat scolaire/municipal.

Madame Marie-Pierre Bourassa, parent, souligne le fait qu'elle avait la croyance que les transferts d'élèves étaient pour une année seulement. Elle souhaite que ses enfants fréquentent l'école de leur village.

Le directeur général, monsieur Claude Leclerc, explique alors brièvement la démarche afférente à la mise en place de l'organisation scolaire et les modalités relatives aux transferts d'élèves.

Madame Manuella Perron, de Sainte-Thècle, prend ensuite la parole pour souligner le fait que le rapatriement des élèves à l'école le Sablon d'Or aurait pour effet la création de classes multiniveaux à l'école Masson. Elle indique qu'elle n'est pas contre le retour des élèves à Lac-aux-Sables mais demande le maintien du nombre d'enseignants à l'école Masson.

Madame Johanne Coutu, enseignante à Lac-aux-Sables, fait part de son avis à l'effet que les élèves transférés à l'école Masson devraient être rapatriés à l'école le Sablon d'Or. Elle indique la faisabilité de classes multiniveaux avec un enseignement de qualité.

Au terme des interventions, madame la présidente, Danielle Bolduc mentionne que les membres du conseil des commissaires veulent étudier la problématique et la décision sera communiquée aux intervenants au cours de la semaine.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par la Direction générale. Monsieur Claude Leclerc porte alors à l'attention des commissaires des dossiers concernant la probation du personnel cadre.

Il est procédé à ce moment-ci, soit à 20 h, à la tenue d'un huis clos.

Huis clos

RÉSOLUTION 314 0610 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 20 h 50, il est procédé à la réouverture de la séance au public.

Président(e)

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 315 0610 :

Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE
que soit rouverte au public la présente séance du conseil des

commissaires.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, madame la présidente, Danielle Bolduc, accueille et présente monsieur Denis Lemaire, candidat retenu au poste de directeur général par le conseil des commissaires.

Monsieur Lemaire s'adresse alors aux membres du conseil des commissaires en dressant un portrait de sa formation et de ses expériences de travail. Monsieur Lemaire souligne son enthousiasme à débiter, au mois d'août, ses nouvelles fonctions et assure le conseil des commissaires de son dévouement et de son intention à consacrer les efforts requis pour répondre aux mandats confiés.

Au terme des échanges avec monsieur Lemaire, celui-ci quitte la séance.

Poursuivant et sur recommandation du directeur général, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Probation de
cadres – Sylvie
Perron

RÉSOLUTION 316 0610 :

CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en
application de la politique de gestion, à une période de
probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que
le directeur général a soumis un rapport favorable pour un gestionnaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle
Bolduc PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à madame Sylvie Perron, chef de
secrétariat, le 10 août 2010.

Adopté unanimement

Probation de
cadres – Gilles
Renaud

RÉSOLUTION 317 0610 :

CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en
application de la politique de gestion, à une période de
probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que
le directeur général a soumis un rapport favorable pour un gestionnaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco
Trottier PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à monsieur Gilles Renaud,
directeur de centre, le 1^{er} juillet 2010.

Adopté unanimement

Président(e)

Probation de cadre
– Marie-Claude
Maurais

RÉSOLUTION 318 0610 :

CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 320 0608, que madame Marie-Claude Maurais a été engagée au poste de direction d'école primaire à compter du 11 août 2008;

CONSIDÉRANT que madame Maurais était assujettie à une période de probation supplémentaire d'une année;

CONSIDÉRANT que des délais supplémentaires sont requis préalablement à la présentation du rapport du directeur général, lequel rapport pourrait ne pas être soumis avant l'échéance de la probation de madame Marie-Claude Maurais;

CONSIDÉRANT, dans les circonstances, qu'il y a lieu de protéger les droits de la commission scolaire eu égard à cette probation tout en respectant la direction ici concernée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la période de probation relative à madame Marie-Claude Maurais soit prolongée jusqu'à la date de présentation au conseil des commissaires du rapport du directeur général, et ce, conditionnellement à la conclusion d'une entente à cet effet avec l'association professionnelle concernée et madame Marie-Claude Maurais;

QU'à défaut d'une telle entente, que ne soit pas reconnu un statut d'emploi régulier à madame Marie-Claude Maurais le 11 août 2010 et qu'il soit conséquemment mis fin au lien d'emploi de madame Maurais à titre de directrice d'école primaire.

Adopté unanimement

Poursuivant, les membres du conseil des commissaires adoptent une résolution pour dénoncer le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Dénonciation –
Projet de
règlement
modifiant le
régime
pédagogique

RÉSOLUTION 319 0610 :

CONSIDÉRANT le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique soumis à la consultation dans la Gazette officielle du Québec du 11 juin dernier;

CONSIDÉRANT que les modifications présentées dans le projet de règlement vont à l'encontre des croyances et valeurs prônées par l'ensemble des intervenants de la communauté éducative depuis au moins quinze ans;

CONSIDÉRANT que les nombreux changements présentés dans le projet de règlement visant à modifier le régime pédagogique ont un impact majeur sur les pratiques pédagogiques et d'évaluation des enseignants;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT qu'il s'agit là d'un retour en arrière vers des pratiques d'évaluation sommatives qui discréditent la démarche d'évaluation en approche par compétences qui place l'élève au centre de ses apprentissages;

CONSIDÉRANT que la pondération des étapes est un principe qui va à l'encontre des mesures mises en place depuis plusieurs années pour respecter le rythme d'apprentissage des élèves pour favoriser la persévérance scolaire et maintenir la motivation des élèves;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées modifient la forme du bulletin et instaurent un modèle prescrit pour toutes les écoles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 89.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), « les parents du conseil d'établissement peuvent consulter les parents de l'école sur tout sujet relié aux services éducatifs, notamment sur le bulletin et sur les autres modalités de communication... »;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 96.15 de la LIP, la direction de l'école, après consultation du personnel enseignant et approbation du conseil d'établissement, a déjà approuvé les normes et modalités pour l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT que le projet est incohérent avec les démarches des principaux acteurs en éducation qui depuis plusieurs années travaillent de concert à l'élaboration et à l'actualisation de normes et modalités d'évaluation intégrées à la planification globale des enseignants en vue d'agir avec cohérence et développer une vision commune de l'évaluation;

CONSIDÉRANT que ces différentes modifications, à la fois au niveau du fond que de la forme prescrite, créent une insécurité au sein de toute la communauté éducative et ont un effet démobilisant;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a été déposé le 11 juin dernier alors que la majorité des intervenants du monde scolaire font relâche pendant l'été, ce qui ne permet pas une valable démarche de consultation en tenant compte des enjeux majeurs de celle-ci;

CONSIDÉRANT que la majorité des milieux ont déjà complété les tâches relatives à la prochaine entrée scolaire (calendriers scolaires, agendas scolaires où sont indiqués les échéanciers de production des bulletins à l'intention des parents...);

CONSIDÉRANT l'investissement humain et les coûts qu'engendreront ces modifications de dernière minute;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle réglementation imposée par le gouvernement arrive dans une période où l'on exige des efforts de rationalisation alors que ceci entraînera de nouveaux coûts;

Président(e)

CONSIDÉRANT le climat d'instabilité généré dans toutes les écoles du Québec lors de la rentrée scolaire alors que tous les milieux devront réviser et publiciser leurs nouvelles normes et modalités;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE :

1. de dénoncer le contenu du projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;
2. de dénoncer l'échéancier irréaliste de consultation et d'application;
3. de demander au gouvernement de surseoir à ces modifications majeures et de s'associer les différentes instances dans une recherche de compromis pour une meilleure communication aux parents, sans entacher le concept d'évaluation par compétences;
4. de transmettre une copie de la présente résolution à toutes les autres commissions scolaires du Québec, aux députés du territoire de la Commission scolaire de l'Énergie, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au premier ministre du Québec.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, une résolution de félicitations est adoptée.

Félicitations

RÉSOLUTION 320 0610 : CONSIDÉRANT que Jeanne Pépin-Marchand, élève de l'école Immaculée-Conception de Shawinigan et fille de madame Patricia Pépin, commissaire représentante du comité de parents, a récemment gagné une médaille de l'Académie de musique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), et ce, dans la catégorie Préparatoire 3;

CONSIDÉRANT que cette élève a reçu cet honneur lors du concert des lauréats organisé au Pavillon Michel-Sarrasin de l'UQTR le 13 juin dernier, événement auquel participaient plusieurs élèves expérimentés provenant d'écoles ayant des options musicales;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que des félicitations soient adressées à Jeanne Pépin-Marchand pour sa médaille.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Les commissaires procèdent alors à l'adoption d'une résolution quant à une demande de révision de décision.

Demande de
révision

RÉSOLUTION 321 0610 : CONSIDÉRANT que la décision de classement d'une élève de l'école Saint-Paul à Shawinigan-Sud fait l'objet d'une demande de révision du parent;

Président(e)

CONSIDÉRANT, à la suite de cette demande, que le conseil des commissaires a formé un comité de révision qui a fait l'examen de la demande, procédure pendant laquelle les intéressés ont pu faire part de leurs observations;

CONSIDÉRANT que le comité de révision a exprimé sa position quant à ce dossier et que le conseil des commissaires a délibéré quant à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que le conseil des commissaires confirme la décision de classement de l'élève ici concernée.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance de la correspondance. Il est alors discuté d'une demande de Ville de La Tuque à l'effet de dispenser le transport aux élèves domiciliés sur le chemin du Domaine Morency puisque celui-ci est désormais municipalisé. Le directeur général mentionne que cette demande a été référée aux Services du transport scolaire pour les fins d'analyse et qu'un suivi sera fait.

Relativement aux sujets divers, il est procédé à la modification de l'ordre du jour pour l'ajout de sujets.

Modification de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 322 0610 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié en ajoutant les sujets suivants :

- 13.1 Projet de curling;
- 13.2 Demandes syndicales.

Adopté unanimement

Relativement au sujet concernant le projet de curling, madame Sylvie Dupont-Simard se retire à ce moment-ci de la séance.

Par suite des informations sont fournies par les représentants ayant participé à une rencontre avec la Ville de Shawinigan et la résolution ci-après décrite est adoptée.

Centre de curling
de Grand-Mère -
Partenariat

RÉSOLUTION 323 0610 : CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan sollicite le partenariat de la Commission scolaire de l'Énergie pour la construction d'un centre de curling;

CONSIDÉRANT que ce centre de curling serait situé dans le secteur Grand-Mère;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par la Ville de s'assurer que ce projet soit basé sur le caractère pédagogique en étant particulièrement en lien avec la persévérance scolaire et le développement du sport dans le cadre de saines habitudes de vie chez les jeunes;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commission scolaire d'offrir à ses élèves des infrastructures modernes permettant de pratiquer un sport organisé et de développer de saines habitudes de vie en pratiquant une variété d'activités sportives;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie exprime à la Ville de Shawinigan son intérêt à un partenariat pour un projet de construction d'un centre de curling dans le secteur de Grand-Mère avec une contribution financière de la commission scolaire fixée à 1 250 000 \$;

QUE, par suite, soient autorisées les démarches afférentes à l'élaboration d'un protocole d'entente avec la Ville de Shawinigan à être soumis pour approbation au conseil des commissaires, lequel protocole d'entente devra contenir les conditions déterminées par la commission scolaire.

Adopté unanimement

Relativement à l'article 13.2 « Demandes syndicales », les commissaires demandent au directeur général de faire part au Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie de leur position en suivi aux demandes exprimées lors de la séance du 8 juin dernier. Cette position est notamment à l'effet de maintenir les directives émises concernant les congés sans traitement à temps partiel ainsi que les congés sabbatiques à traitement différé. Relativement à une demande de négociation intensive de l'entente locale, les commissaires expriment leur volonté à négocier une entente locale respectueuse des droits de gérance.

À ce moment-ci, soit à 21 h 15, il est procédé à l'ajournement de la séance du conseil des commissaires.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 324 0610 : Monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit déclarée ajournée au mardi 10 août 2010 à 19 h 30, la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire